

• Actualités

UNE INDEXATION ADDITIONNELLE VERSÉE AUX PRESTATAIRES D'UNE RENTE DU RREGOP, DU RRE, DU RRCE ET DU RRF À L'ÉTÉ 2024



Les démarches de l'AREQ n'auront pas été vaines. Le gouvernement a annoncé qu'il versera finalement sa part de l'indexation additionnelle de la rente de retraite du RREGOP. Cela signifie que vous recevrez une augmentation supplémentaire de votre rente cet été.

L'indexation additionnelle est une augmentation prévue pour les prestataires d'une rente de retraite du RREGOP pour les années de service cotisées entre 1982 et 1999, lorsque la santé financière du RREGOP le permet. Elle vise à compenser partiellement l'indexation moindre appliquée à ces années-là, par rapport aux années de service avant et après cette période.

Une indexation additionnelle de 0,8%

On vous avait déjà confirmé une indexation additionnelle de 0,4 % provenant de la caisse des participants, conformément à l'article 77.0.1 de la Loi sur le RREGOP. La décision récente du gouvernement de mettre sa part vient doubler ce

montant. Concrètement, l'indexation additionnelle qui sera versée au cours de l'été 2024 assure une augmentation de 0,8 % pour la portion de la rente qui correspond aux années de service comprises entre 1982 et 1999. Elle s'ajoute ainsi à l'indexation régulière de 1,4 % qui a été versée en janvier 2024 pour la même période.

Années de cotisation	Indexation régulière versée en janvier 2024	Indexation additionnelle versée à l'été 2024 (part de la caisse des participants + part du gouvernement)	Augmentation totale de l'indexation en 2024
Entre le 1^{er} juillet 1982 et le 31 décembre 1999	1,4 %	0,8 %	2,2 %

Qu'en est-il du RRE, du RRCE et RRF?

Une autre bonne nouvelle : grâce à une clause remorque introduite dans la loi sur le RREGOP en 2011, cette indexation additionnelle de 0,8 % sera appliquée également sur les rentes du RRE, du RRCE et du RRF selon les mêmes paramètres. Cette clause remorque avait d'ailleurs été proposée par l'AREQ avant d'être introduite sous forme d'amendement au projet de loi.

Les membres de l'AREQ mobilisés

C'est un gain pour les personnes retraitées de l'état et pour l'AREQ qui ne ménagent pas leurs efforts depuis près de 40 ans pour lutter contre la perte de pouvoir d'achat des membres de l'Association. Au printemps dernier, l'ensemble des membres s'est mobilisé pour demander au gouvernement de verser sa part de l'indexation additionnelle pour qu'ainsi, tous les prestataires d'une rente de retraite de l'état aient droit à la bonification, sans égard au régime de retraite auquel il a cotisé.

Encore une fois, les membres de l'AREQ ont fait preuve d'un grand sens du ralliement et de la mobilisation!